

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 18 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 30 NOVEMBRE 1886

A LA CHAMBRE

Les groupes de la majorité ne savent vraiment plus sur quel pied danser. Tout leur beau feu pour les économies s'est calmé. Le cabinet de Freycinet aura à supporter la responsabilité d'un budget voté sans suite, sans but précis, en dépit du bon sens et au détriment des intérêts généraux.

La Chambre a discuté les crédits affectés au Tonkin. M. Alype a longuement démontré la nécessité d'une bonne administration pour organiser ce néfaste protectorat.

M. de Freycinet a avoué que cette politique était assez honteuse et qu'il étudierait les moyens de la faire disparaître dans le cours de l'année 1887.

Au nom de la droite, M. le comte de Lanjuinais a protesté contre la continuation de cette politique d'aventures coloniales qui nous a coûté tant de sang et tant de sacrifices pécuniaires.

M. de Freycinet a eu peur. Il n'a point osé poser la question de cabinet sur cette demande de crédit pour le Tonkin.

difficultés, de lâcher le budget préparé par ses soins est très édifiante. M. Raoul Duval a rappelé le rôle joué par la droite dans ces aventures coloniales, et démontré combien les événements avaient donné raison à la prévoyance patriotique de nos amis.

M. de Freycinet a senti que la partie était compromise; aussitôt il est venu expliquer que sa pensée avait été mal comprise; qu'il y avait non-seulement une question de cabinet en jeu, mais une question de considération pour la France.

WILSONIANIA

Notre estimable confrère, le Journal de Maine-et-Loire, a entre les mains la lettre suivante dont il tient l'original à la disposition des incrédules :

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Paris, le 30 juillet 1886.

Personnelle Monsieur,

Un certain nombre d'industriels et de commerçants, parmi lesquels je compte plusieurs amis, m'ont prié d'appuyer auprès de vous une œuvre sérieuse dont il ont pris l'initiative.

Il s'agit d'une publication, « Le Moniteur de l'Exposition de 1889 », destinée à relater tous les faits importants se rattachant à l'Exposition de 1889 et à préparer tant en France qu'à l'étranger la réussite de cette grande entreprise.

J'espère que vous penserez qu'il est utile d'encourager cette œuvre qui a un caractère éminemment patriotique.

Agrez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Signé : WILSON.

Les propriétés curatives des Pilules Suisses, de la Tisane américaine et de l'huile de foie de morue de l'armateur Riche, ne sont rien auprès de la vertu du remède moral appliqué par le Code civil sous le nom de Conseil judiciaire

Homme d'Etat des plus en évidence, allié

par son mariage au premier magistrat de la République et désigné vulgairement par le pseudonyme de M. Gendre, M. Wilson avait été atteint dans sa jeunesse de l'infirmité dite : prodigalité incurable.

Un membre de sa famille aussi prudent qu'intéressé (M. Gendre était alors célibataire) le fit doter d'un conseil judiciaire, et l'effet du topique ne tarda pas à se faire sentir.

Depuis sa guérison, M. Wilson est à l'affût de toutes les occasions de faire des petits profits, et sa situation politique et familiale se prête merveilleusement à ses desseins.

Il exploite avec un véritable talent cette situation. On sait comment il affranchit ses lettres.

Voulez-vous être facteur rural ? Adressez-vous à lui. Il vous promettra son appui et vous n'aurez à déboursier que le prix d'un abonnement à la Petite France, ci : 24 fr. par an pour les départements.

Avez-vous l'ambition d'un siège de magistrature, de substitut, par exemple ? le tarif est plus élevé, parce que la position est plus importante ; vous êtes mis en demeure de prendre une action du journal déjà nommé, ci : 500 fr., plus ou moins.

Êtes-vous mal en cour, désirez-vous rentrer en faveur, ou craignez-vous une disgrâce ? M. Wilson vous offre un moyen de vous tirer d'affaire ? Souscrivez au « Moniteur de l'Exposition de 1889. » Cette œuvre sérieuse est fondée par ses amis, il n'en coûte que 36 francs et vous pourrez concevoir des espérances. C'est pour rien.

Voilà comment, après avoir été un dissipateur, on fonde une bonne maison. Ce n'est pas beau, mais ça rapporte et M. Grévy doit être content.

Maintenant, que ceux qui implorent la protection du haut et puissant sir Wilson le paient, c'est leur affaire ; mais, de quel droit ce parasite de l'Elysée adresse-t-il ses honneuses circulaires à d'honnêtes gens qui ne le connaissent pas, qui ne lui ont jamais rien demandé et qui ne voudraient rien devoir à sa coupable intervention ?

P.-A. MICHEL.

Chronique générale.

LA LAÏCISATION

La campagne de laïcisation poussée à outrance par le gouvernement n'est pas aussi populaire que M. Goblet et M. Sarrrien veulent bien le dire. En voici un exemple frappant, que nous trouvons dans le Radical :

« Le bureau de bienfaisance du onzième arrondissement de Paris, consulté sur la question de savoir s'il y avait lieu de remplacer les sœurs par des laïques, a répondu négativement.

« On nous affirme de très bonne source qu'un seul membre du bureau a voté pour la laïcisation.

« Ce triste résultat ne fait pas honneur à la municipalité du onzième arrondissement. Il démontre surabondamment que M. le maire ne s'est guère occupé de faire entrer des républicains sérieux dans son bureau de bienfaisance. Ce ne sont cependant pas les républicains sérieux qui manquent dans cet arrondissement, un des plus radicaux de Paris. »

Naturellement, le Radical estime que des républicains qui repoussent la laïcisation des maisons de secours ne sont pas sérieux; il est pourtant obligé de leur maintenir l'épithète de « républicains ».

Le onzième arrondissement, où ce fait vient de se produire, ne peut pas être cité comme un quartier aristocratique; c'est un des plus sérieusement républicains de la capitale.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

La nuit était seraine, le ciel étoilé; il gela. On n'entendait d'autre bruit que le roulement de la diligence qui continuait son chemin. Il n'était pas poursuivi; mais que faire ? Il avait été onze heures. Rentrer à Villeneuve et y attendre la germination avec une impatience qu'on ne saurait exprimer.

Quatre jours s'écoulèrent.

Quatre petits points, d'un joli vert, apparurent sur la surface brune du terreau.

En les apercevant, madame Marens poussa un cri de joie.

— Mes graines sont levées ! s'écria-t-elle, en entrant à la maison, venez donc les voir !

Elle entraîna au jardin son mari, ses enfants et ses domestiques et leur fit constater la réalité

de sombre devenait noire. Il fallait avancer jusqu'à ce qu'il rencontrât un refuge, unabri quelconque qui ne recelât pas un piège. Il allait, au hasard, par des chemins pleins de cailloux et d'ornières, les quittant, à droite ou à gauche, quand il se supposait dévoyé; heurtant du pied contre les sillons des champs et les serments des vignes; s'arrêtaient net et juste à temps au bord d'une fondrière; toujours l'œil et l'oreille tendus aux mille rumeurs de la nuit, aux clartés de l'horizon, aux aboiements lointains des chiens dans les fermes.

Cela durait depuis une heure, quand tout à coup il distingua, à dix pas devant lui, une masse noire dont le faite s'arrondissait en dôme. Il s'approcha avec précaution; c'était une meule de blé, il réagit de s'élancer, que regarda-t-il ?

— En effet, Madame, je n'ai jamais entendu parler de ça.

— C'est une plante très rare et qui produit des fleurs d'une beauté ravissante. Venez la voir.

On se rendit au jardin.

Le père Chicot regarda les fameuses plantes. Après un court examen il se gratta l'oreille et se mit à sourire.

— Je ne suis pas curieux, dit-il, et pourtant je ne serais pas fâché de savoir pourquoi on a donné à cet objet un nouveau et si drôle de nom. A mon

jambe et poussa un cri de douleur. En même temps un cri d'effroi répondit au sien.

Il se dressa, secoua sa lièze, se releva comme il put, et, dégagé enfin, apparut au jour, à côté de la meule. Une fourche à dents de fer était à ses pieds, et, à cent mètres, un paysan foyait à toutes jambes... Il comprit.

Il fallait déguerpir au plus vite. Ce valet de ferme allait semer l'alarme, prévenir une autorité quelconque : avant une demi-heure, il y aurait, autour de ce tas de paille, tout un village armé de faux, de bâtons et de fusils rouillés.

Il ramassa son chapeau, s'épousseta et gagna le large. Tout en marchant, il s'orientait. La veille, il ne s'était que fort peu égaré : Derrière lui, à trois kilomètres, Villeneuve; à sa droite, un grand repiquard le réprimait; cependant mon ignorance ne va pas jusqu'à m'empêcher de reconnaître un chou, quand c'est un chou que l'on me met sous les yeux. Faites voir ces plantes à qui vous voudrez, et tout le monde vous dira que ce sont des choux.

Ces dernières paroles du fermier impressionnèrent madame Marens.

Le même jour, ayant eu occasion de voir le pharmacien de l'endroit, elle le pria de venir à son jardin.

— Veuillez donc examiner ces plantes, lui dit-

de l'arrêter était remise au ministère de l'intérieur, avec prière de télégraphier sans retard à Joigny. Heureusement pour Causson, la ligne était occupée par des dépêches administratives fort urgentes, et, la nuit survenant, cette note ne put être transmise que le lendemain matin.

Comme quatre heures sonnaient, Moule sortait de Paris, et brûlait le pavé sur l'ancienne route de Paris à Lyon. Il était seul, sans armes; à quoi bon?... Un faussaire!... cela ruse, mais ne lutte pas. Il voyait déjà le pauvre caissier tendre, en pleurnichant, ses mains aux menottes; mais il désignait de les lui appliquer.

Il s'informait à chaque relais, sans obtenir aucun indice du passage de Causson.

Il arriva à Fontainebleau : rien, aucun dire; en toutes lettres, qu'il est un fripon.

— Ce serait très imprudent, répliqua le mari. Tu nous mettrais sur les bras une fâcheuse affaire. Le marchand te poursuivra devant les tribunaux, pour injure et diffamation, et alors tu seras dans de jolis draps.

— Je me moque de ce qui pourra arriver. C'est un audacieux coquin; je veux le traiter comme il le mérite.

Et madame Marens se disposa à écrire.

(A suivre.)

Ce n'est pas seulement le onzième arrondissement qui a repoussé la laïcisation des maisons de secours ; le bureau de bienfaisance du premier arrondissement a émis un vote analogue ; ce qui fait dire à l'*Intransigeant* :

« Cela nous paraît grave et, en même temps, est une preuve de la nécessité qu'il y a de donner à Paris une administration centrale, et non d'y perpétuer le fractionnement désastreux qui fut institué par l'Empire. »

» Sans doute, le Conseil municipal a des droits et une autorité. Mais nous voyons trop comme on les méconnaît. Peu à peu, ce qu'il décide est détruit par les agents mal choisis de l'Assistance publique. C'est à eux que nous devons nous en prendre et, de ce côté, une réforme et une épuration sont urgentes. »

La conséquence de ces votes, le journal radical nous la fait pressentir : « L'épuration » des membres des bureaux de bienfaisance, comme de simples congréganistes.

La commission d'initiative a examiné la proposition de M. Raspail et de plusieurs de leurs collègues relative à la création d'un ministère du travail. Elle a conclu à la non-prise en considération, et a chargé M. de La Batut de faire un rapport dans ce sens.

Il paraît que M. Grévy a songé à la dissolution de la Chambre. Les réductions opérées sur les divers budgets, les économies que la Chambre entend faire, malgré la commission et le gouvernement, ont décidé le Président de la République à se déclarer partisan de la dissolution, qu'il jugeait jusqu'à ce jour dangereuse et inutile.

M. Grévy estime que la Chambre joue un rôle inconstitutionnel.

— Comment, disait-il dernièrement, la Chambre se permet d'empiéter sur mes attributions particulières ?

Et comme on paraissait surpris dans l'entourage du Président, il ajouta :

— Mais certainement elle empiète, elle fait des économies !

CHANTILLY

Le conseil d'Etat a ajourné l'acceptation de la donation de Chantilly.

M. Laferrière, vice-président du Conseil, et à sa suite les conseillers qui se sont opposés à l'adoption immédiate du décret d'autorisation, ont fait valoir qu'en l'absence d'un état estimatif complet des objets mobiliers, les intérêts de l'Institut de France ne seraient pas suffisamment garantis.

Nous devons à la vérité de mentionner que, dans cette circonstance, le représentant du ministre de l'instruction publique, M. Zévort, a tenu un langage plein de bon sens. Eh bien ! a-t-il dit, quand même il prendrait fantaisie à M. le duc d'Aumale de soustraire après coup tout ou partie de ses collections, ne resterait-il pas pour l'Institut une somme d'avantages tels que l'acceptation immédiate s'impose ?

auberges, en pure perte. Enfin il frappa à l'auberge où Causson avait mangé.

L'aubergiste, en voyant le portrait daguerréotypé que lui présentait Moule, reconnut sans hésitation l'homme qu'il avait servi la veille.

— Ah ! enfin, s'écria Moule. Et combien de temps est-il resté ici ?

— Dix minutes à peu près.

— Avez-vous remarqué de quel côté il se dirigeait en sortant de chez vous ?

— Oui ; il a pris à droite, et comme je regardais dans la rue, je l'ai vu entrer là-bas chez le fripier du coin.

— Un déguisement, pensa Moule : ça doit être joliment fait !

Puis, à l'aubergiste :

— L'avez-vous vu sortir de cette boutique ?

— Non. J'étais revenu à mon comptoir...

En ce moment, la femme de l'aubergiste intervenait :

— Attendez donc !... Je l'ai revu, moi, votre homme, un quart d'heure après, sur le quai, au moment où il montait dans une diligence.

— Vous en êtes sûre ? Vous l'avez bien reconnu ?

— J'en peux jurer quand on voudra.

— Cependant il n'avait plus les mêmes vêtements ?

— Non, il avait une blouse sur son paletot, et il

Mais cette opinion n'a pas prévalu et le Conseil d'Etat a donné raison à M. Laferrière.

C'est ridicule et absurde.

Le maréchal des logis de gendarmerie Cabis, bien connu par suite du meurtre de Dufautrelle, à Joinville-le-Pont, a quitté la gendarmerie : il a obtenu une retraite proportionnelle et un emploi de gardien dans un établissement de Dieppe.

LA BAGARRE DE TIVOLI-VAUX-HALL

Les comités opportunistes de la Seine avaient organisé pour dimanche une réunion sous la présidence du sénateur Tolain.

Au matin, le *Cri du Peuple* publiait un dessin représentant un ouvrier cloué sur une croix. A genoux, au pied de la croix, se tenaient une femme et des enfants. A quelques pas et debout M. Tolain comptait de l'argent. En haut du dessin était le titre : « Les 30 deniers de Judas » et, au bas, « H. Tolain ». Au-dessous du dessin la chanson de Béranger : *Monsieur Judas*.

Bien que la réunion fût privée, la préfecture de police, prévoyant que des scènes de désordre pourraient avoir lieu, avait envoyé de nombreux agents sous les ordres de M. Busigny, officier de paix du 10^e arrondissement.

En effet, les révolutionnaires commencèrent à placarder des exemplaires du *Cri du Peuple* dans la salle. Les membres du comité voulurent arracher ces placards et il s'ensuivit bientôt une bagarre. Attaqués par les partisans de l'alliance républicaine qui voulaient les expulser, les révolutionnaires se défendirent à coups de chaises, de cannes et de couteaux. Une véritable mêlée s'engagea.

Les révolutionnaires s'élançèrent à l'assaut de la tribune dont ils s'emparèrent. M. Tolain et ses amis durent se retirer et céder la salle aux manifestants qui s'empressèrent alors d'organiser un bureau et élurent président le citoyen Andrieux.

A peine étaient-ils dehors que de nouvelles querelles éclatèrent. Les agents voulurent faire circuler tout le monde et une nouvelle mêlée s'engagea. Un gardien de la paix nommé Gaillieban reçut un coup de couteau qui lui perça la main. Les agents durent employer des moyens énergiques et treize arrestations furent immédiatement opérées.

Prévenus de ce qui se passait, plusieurs membres du Conseil municipal se sont immédiatement rendus sur les lieux et se sont joints aux rédacteurs du *Cri du Peuple*, qui stationnaient aux abords de la place de la République.

L'ordre s'est rétabli néanmoins et vers quatre heures tout était terminé.

Les personnes qui ont été arrêtées sont les citoyens Deville et Rapp, du *Cri du Peuple*, Rouillon, Thiébaud, Migeou, Drouard, Andrieux, Cadolle, Cotté, Job, Yves Plessis, Prêtre, Bremer. Les six premiers ont été relâchés.

m'a semblé qu'il avait fait couper sa barbe.

— Et pour quelle destination devait partir cette diligence ?

— Dame ! je ne pourrais pas dire au juste.

L'aubergiste n'en savait pas plus que sa femme. Il fallait cependant que Moule fût renseigné sur ce point. Il obtint pleine satisfaction à la caserne de gendarmerie. Le brigadier, qui avait assisté au départ de la diligence, raconta ce qui s'était passé, sans omettre cette particularité que le conducteur avait hésité un instant à reconnaître la pratique qui lui avait retenu une place.

— Et vous ne l'avez pas arrêté là-dessus ! s'écria Moule.

— Nous ne savions pas.

— On doit toujours savoir ! Ça se fait, ces choses-là !

Il laissa le brigadier à ses regrets, et remonta en voiture.

(A suivre.)

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C^{ie}, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Ganz-Fortes, Gravures en Couleurs, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable 100 FRANCS par mois PAR CHÈQUE CERTAINES DES

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Les Anglais vont recommencer les poursuites en Irlande. Une dépêche de Dublin dit qu'un conseil extraordinaire a été tenu jeudi, auquel assistaient le vice-roi, le secrétaire pour l'Irlande, le chancelier, le procureur, le commandant en chef des forces militaires et sir Redvers Buller. Ce conseil aurait décidé d'adopter des mesures énergiques en vue de réprimer les menées illégales et les excitations d'une partie de la presse irlandaise contre le paiement des loyers. Un ou deux des agitateurs principaux vont être prochainement arrêtés.

Déjà M. Dillon, un des membres principaux de la Ligue nationale irlandaise, a reçu mandat de comparaître devant la cour du Ban de la Reine pour excitation à la résistance.

— Un journal anglais avait prétendu que les Cabinets de Londres et de Pétersbourg étaient sur le point de régler à l'amiable leurs difficultés. Une dépêche de la République française dément ces informations :

« Il n'y a rien de vrai dans la nouvelle lancée par le *Daily News*, d'après laquelle le baron de Staal, ambassadeur de Russie à Londres, aurait offert au gouvernement de la Reine des concessions en Asie et en Afrique, à la charge par l'Angleterre de ne pas s'opposer aux desseins de la Russie sur la Bulgarie. Si cette prétendue nouvelle est une invite à la Russie, le départ pour un temps indéterminé du baron de Staal est une réponse dont la netteté rend superflu tout commentaire. »

Il serait difficile, en effet, de faire passer le départ de M. de Staal pour une marque de bonne entente.

Nouvelles militaires.

Tours. — M. de Cadoret, colonel du 32^e de ligne, vient d'être mis en disponibilité par retrait d'emploi.

On lit dans l'*Événement* :

« Un décret présidentiel va prononcer incessamment l'admission à la retraite, pour cause de limite d'âge, de M. le général Lamy, commandant la 14^e division d'infanterie à Besançon. »

Il est à peu près décidé que cet important commandement sera confié au général de Négrier. »

M^r le duc de Nemours ayant donné sa démission de président de la Société de Secours aux blessés militaires, le Conseil de la Société a offert la présidence à M. le maréchal de Mac-Mahon, qui l'a acceptée.

M^r le duc de Nemours a été nommé président d'honneur.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. Salinié, chef de gare des chemins de fer de l'Etat à Luçon, est nommé en la même qualité à Saumur.

On annonce qu'une violente tempête qui, samedi, avait son centre près Saint-Jean-de-Terre-Neuve, produira probablement d'ici au 4^e ou au 2 décembre des troubles atmosphériques sur les côtes de la Grand-Bretagne, et peut-être aussi sur celles de la France.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Séance du 26 novembre. — Sur l'amendement de M. Jules Roche (réduction de 1,600,000 fr. sur le crédit des pensions de la marine), adopté par 386 voix contre 183, nos députés ont voté pour ;

Sur l'amendement de M. de Soubeyran (réduction de 500,000 fr. sur le crédit des trésoriers payeurs), repoussé par 279 voix contre 256, même vote que le précédent ;

Sur la déclaration d'urgence demandée pour proroger l'impôt du papier, repoussée par 308 voix contre 462, nos députés ont voté contre.

Séance du 26 novembre. — Sur l'amendement de M. Sabatier (réduction du crédit pour la Cour de cassation), repoussé par 340 voix contre 434, nos députés n'ont pas

voité, à l'exception de M. Berger, qui a voté contre.

Sur l'autre amendement de M. Sabatier (réduction du crédit pour les cours d'appel), repoussé par 307 voix contre 418, nos députés n'ont pas voté ; sur le troisième amendement de MM. Sabatier et Armand Bigot (réduction du crédit pour les frais de justice criminelle), adopté par 447 voix contre 47, nos députés ont voté pour.

Séance du 27 novembre. — Sur l'amendement de M. Michelin (suppression de l'ambassade du Vatican), repoussé par 288 voix contre 239, nos députés ont voté contre ;

Sur l'amendement de M. Delafosse (réduction de 4,000 fr. sur le crédit des missions temporaires), repoussé par 310 voix contre 184, nos députés ont voté pour ;

Sur l'amendement de M. Beauquier (suppression des frais de représentation de l'ambassadeur auprès du Vatican), repoussé par 289 voix contre 220, nos députés ont voté contre.

ÉCOLES PRIMAIRES

Par différents arrêtés de M. le préfet de Maine-et-Loire, pris sur la proposition de M. l'inspecteur d'Académie, ont été nommés :

Instituteur. — A Passavant, M. Bourdaisseau, instituteur-adjoint à Cholet, en remplacement de M. Dufeu, en congé.

Institutrices. — A Noyant-la-Plaine, M^{lle} Rouhier, institutrice-adjointe à Cholet, en remplacement de M^{lle} Pouillou, en congé ; à Russé (commune d'Allonnes), M^{lle} Portier, institutrice adjointe à Saumur ; au Puy-Notre-Dame, M^{lle} Boitault, institutrice-adjointe au Puy-Notre-Dame.

Pour 1887 encore, les instituteurs de l'Etat, si avides du service militaire, bénéficieront de l'exemption.

On lit dans le dernier numéro du *Bulletin de l'Instruction primaire* :

« Les instituteurs-adjoints appartenant à la classe 1886, c'est-à-dire qui sont nés en 1866, sont priés (sic) de faire parvenir à l'Inspection académique, avant la fin de novembre, leur engagement décennal en vue de la dispense du service militaire. »

« Cet engagement devra être écrit sur papier timbré de 0 fr. 60. La même feuille peut recevoir au verso l'autorisation du père ou tuteur. (Voir les formules insérées au *Bulletin*, n^o 25.) Le contractant est tenu de produire son brevet et une copie en due forme de son acte de naissance. »

THÉÂTRE DE SAUMUR.

L'œuvre admirable de Gounod, *Faust*, a été représentée hier soir devant une salle comble. Est-il besoin de dire que, dans le rôle de Méphistophélès, M. Neveu a été splendide ? Son incontestable talent de chanteur et de comédien lui a valu certainement un des plus beaux triomphes qu'il ait obtenus parmi nous. Jamais, peut-être, applaudissements plus nombreux, plus nourris, plus prolongés, n'ont retenti dans notre salle de spectacle à l'audition d'un ouvrage sérieux. Ça été une véritable ovation, partagée du reste par la première chanteuse, M^{lle} Lebec-Espigat, qui a fait preuve des plus brillantes qualités vocales dans le rôle de Marguerite, par M. Bailly, un très convenable docteur Faust, par M. Nury et M^{lle} Guilbert.

Dans notre chronique théâtrale, nous donnerons des détails sur cette magnifique soirée qui laissera le meilleur souvenir parmi les dilettantes de notre ville.

MUSÉE PONTI

Quai de Limoges, à Saumur

Le propriétaire du Musée a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'installer ses admirables instruments d'optique appelés *Mégalthéscopes*, qui ont obtenu déjà plusieurs médailles d'or à différentes expositions.

Le *Mégalthéscope Ponti* est un instrument d'optique qui développe à la grandeur naturelle les photographies placées dans l'appareil.

Les plus petits détails, les moindres atomes que l'œil ne pourrait saisir sur les tableaux exposés seulement au jour, se détachent derrière ces verres magiques, prennent leurs couleurs réelles, et les étres vivants, quelles que soient leur forme et leur dimension, se meuvent, pour ainsi dire, sous leurs yeux.

En exposition : Venise, Rome, Naples, Jérusalem, Constantinople, Le Caire et les ruines de la Haute-Egypte; les ruines de Palmyre, les ruines de Balbek, Athènes et ses monuments, etc., etc.

Toutes les Vues ne peuvent être exposées simultanément; le changement des Expositions a lieu tous les huit jours.

Voilà Venise, voilà Rome, voilà Naples, c'est un rêve qui coûtait fort cher à réaliser il y a quelque dix ans; maintenant, grâce aux combinaisons Lubin, on peut, avec quelques centaines de francs d'économie, traverser les Alpes, parcourir les cités Lombardes, admirer les merveilles de Venise et l'Adriatique, les richesses archéologiques de Rome, les sites incomparables du golfe de Naples, et gravir les cratères du Vésuve.

Eh bien! la combinaison Lubin est dépassée de cent coudées: il ne faut plus se déplacer pour visiter la péninsule italienne; il n'y a plus de Mont-Cenis à franchir, plus de fatigues de voyages.

Ce n'est pas tout encore: après l'Italie, nos concitoyens sont transportés sur les confins de la Méditerranée, où les antiquités de la basse ou de la haute Égypte, Jérusalem et la Terre-Sainte, les rives du Bosphore, Byzance et Sainte-Sophie, Athènes et les plus purs vestiges de l'art grec, charment successivement leurs regards étonnés. Jamais la réalité n'a été approchée d'aussi près que par ce procédé; c'est pourquoi nous engageons vivement tous ceux qui ont quelque goût du beau et du vrai, à profiter de la circonstance pour orner leur mémoire de si précieux souvenirs.

VARRAINS. — Le nommé Charles Vinet, âgé de 55 ans, né à Pailh (Charente-Inférieure), a été trouvé mort d'une congestion cérébrale, au violon de la commune de Varrains.

La porte de ce local n'étant pas très solide, Vinet était entré là pour y passer la nuit.

ANGERS.

On lit dans l'Union de l'Ouest:

« Comme le Ralliement l'avait annoncé, il y a eu du boucan, samedi soir, au théâtre d'Angers. Au moment où le directeur, M. Neveu, fit son entrée sur la scène, de nombreux applaudissements éclatèrent; un coup de sifflet, et non pas une bordée, répondit; mais les cris: « Vive Neveu! A bas les sifflets! A la porte! » couvrirent le sifflet et la pièce continua sans interruption.

Pendant l'entracte, des injures, des menaces et des horions furent échangés entre spectateurs, au foyer et sur la place du Ralliement, où le bruit fut assez violent pour éveiller le voisinage.

La police, cette fois, ne s'est pas montrée; mais on dit qu'un de MM. les substituts, ayant essayé de s'interposer, a eu sa jambe cassée et a reçu un maître coup de poing.

Nous ferons connaître les suites de l'événement, s'il en a. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE PARASOL

DE LA

NOUVELLE-ZÉLANDE

NOUVELLE

Par J. de Château-Chalons.

Elle fit acheter deux exemplaires du journal et les mit dans son coffre de bois de rose, où elle refermait ses objets les plus précieux.

Les graines furent semées dans un terrain de premier choix et placées dans la partie la mieux exposée du jardin de madame Marens qui, on le comprend, attendit la germination avec une impatience qu'on ne saurait exprimer.

Quinze jours s'écoulèrent.

Quatre petits points, d'un joli vert, apparurent sur la surface brune du terrain.

En les apercevant, madame Marens poussa un cri de joie.

« Mes graines sont levées! s'écria-t-elle, en entrant à la maison, venez donc les voir! »

Elle entraîna au jardin son mari, ses enfants et ses domestiques et leur fit constater la réalité

Nous lisons dans la Petite France:

« La cinquième représentation de *Joséphine* a été donnée dimanche soir au Grand-Théâtre. La salle était entièrement comble, les artistes obtiennent toujours un immense succès dans cette pièce.

« Tout s'est passé dans le plus grand calme. Il y a eu de nombreux applaudissements, des rappels et des bis, mais pas un coup de sifflet.

« Espérons qu'il en sera toujours ainsi et que les scènes violentes sont terminées. »

UN HOMME TUÉ PAR UNE VACHE

Le sieur Favereau, de Tilliers, s'était rendu à Clisson pour assister à une noce. Dans la soirée, il accompagnait un de ses amis qui ramenait une vache de la foire. En route, ce dernier pria Favereau de conduire sa bête un instant, ce à quoi Favereau consentit.

Tout-à-coup, la bête devint furieuse et partit dans une course effrénée, entraînant avec elle le malheureux Favereau qui, ayant la corde enroulée autour du bras, ne pouvait se débarrasser, et fut entraîné sur une grande distance. C'était un horrible spectacle; la tête du malheureux labourait le sol, et, à chaque pierre qu'elle rencontrait, bondissait toute sanglante. Quand on releva Favereau, il avait le crâne défoncé, et, quelques instants après, il rendit le dernier soupir.

ÉVASION D'UN PRISONNIER DU CHATEAU DE VITRÉ

Dans la nuit du 24 au 25 novembre, vers 2 heures 1/2 du matin, le nommé Levasseur, gardien chef de la prison de Vitré, fut réveillé par les appels de deux détenus, qui criaient que leur camarade de chambre venait de s'évader. Il s'agissait d'un nommé Prigent, âgé de 24 ans, né aux environs de Guingamp, arrêté comme coupable du vol de deux chevaux et d'un équipage au préjudice de M. Bouvet, marchand de bois, et d'une voiture appartenant à M. Ricquenol, entrepreneur.

A miuit 1/2, Prigent semblait encore plongé dans le plus profond sommeil. Immédiatement après la ronde du geôlier, il a dû se lever pour briser les serrures de deux portes énormes, gagner une meurtrière située dans la tour nord du château et élevée d'au moins vingt mètres au-dessus du sol.

Parvenu à cet endroit, le fugitif a déchiré ses draps et sa couverture, lié le tout ensemble et s'est laissé glisser à l'aide de cette corde improvisée. La meurtrière par où le prisonnier s'est enfui est tellement étroite, que l'on se demande comment il a pu y passer, malgré son costume plus que léger, car le gardien craignant justement une tentative d'évasion de cet individu, qui avait déjà essayé de s'enfuir, lui avait le soir même enlevé ses habits.

Un détail digne de remarque. Bien que le fugitif eût lié ensemble ses draps et sa couverture, sa corde ne se trouvait pas moins courte d'une vingtaine de pieds, et il

de cet heureux et grand événement.

Après les personnes de la maison, les gens de la ville.

Convies par madame Marens à venir partager son admiration et son bonheur, tous les amis et connaissances de la famille vinrent défiler devant les quatre plantes. Ce fut une véritable procession, qui dura plusieurs jours.

Le quatre plantes, auxquelles madame Marens ne cessait de donner les soins les plus minutieux, se développèrent rapidement. Elles se garnirent de feuilles pleines de vigueur et la tige se montra.

Un jour, un des fermiers des époux Marens vint pour régler ses comptes. L'opération étant terminée, madame Marens lui dit:

— Je gage, père Chicot, que vous n'avez jamais vu le *Parasol de la Nouvelle-Zélande*?

— En effet, Madame, je n'ai jamais entendu parler de ça.

— C'est une plante très rare et qui produit des fleurs d'une beauté ravissante. Venez la voir.

On se rendit au jardin.

Le père Chicot regarda les fameuses plantes. Après un court examen il se gratta l'oreille et se mit à sourire.

— Je ne suis pas curieux, dit-il, et pourtant je ne serais pas fâché de savoir pourquoi on a donné à cet objet un nouveau et si drôle de nom. A mon

avis, l'ancien était bien suffisant.

— Je vois que vous ignorez que c'est une fleur nouvellement découverte.

— Nouvellement découverte! Moi, Madame, je la connais depuis que j'existe. Nous appelons ça des *choux*.

— Ah! la bonne plaisanterie! Des choux!

Et madame Marens riait aux éclats.

— Oui, madame, des choux, et j'en suis bien sûr, reprit le bonhomme, un peu piqué. L'espèce que vous avez là est, sauf votre respect, ce que nous appelons des *choux-à-vache*.

— Des choux-à-vache? répéta madame Marens, continuant de rire aux éclats. En vérité, père Chicot, vous n'êtes pas fort en histoire naturelle.

— Je conviens que je ne sais pas grand-chose, répliqua le fermier; cependant mon ignorance ne va pas jusqu'à m'empêcher de reconnaître un chou, quand c'est un chou que l'on me met sous les yeux. Faites voir ces plantes à qui vous voudrez, et tout le monde vous dira que ce sont des choux.

Ces dernières paroles du fermier impressionnèrent madame Marens.

Le même jour, ayant eu occasion de voir le pharmacien de l'endroit, elle le pria de venir à son jardin.

— Veuillez donc examiner ces plantes, lui dit-

a dû se laisser tomber de cette hauteur sur le sol. Pour qui connaît la topographie des lieux, il semble étrange que Prigent ne se soit pas blessé grièvement ou, du moins, n'ait pas laissé des traces plus évidentes de sa fuite, et tout porterait à croire que des frères et amis l'ont aidé dans son évasion.

Du reste, cet homme, malgré ses 24 ans, est un malfaiteur redoutable. Son casier judiciaire est déjà orné de cinq condamnations, dont deux, paraît-il, comme bonneteur. En outre, les chevaux et la voiture, volés depuis tantôt trois semaines, n'ont pas encore été retrouvés, ce qui fait supposer que cet homme fait partie d'une de ces nombreuses bandes de saltimbanques qui parcourent et terrorisent nos campagnes. Ces individus, de plus en plus nombreux, ne se contentent plus de voler et de rapiner dans les fermes, ils s'attaquent même aux pauvres. Il y a quelques jours, ils enlevaient le païd et les quelques sous qu'une pauvre femme du pays avait recueillis dans sa journée, puis, non satisfaits de ce premier exploit, ils arrêtaient un autre mendiant, que, non content de dévaliser, ils laissèrent à moitié assommé dans un fossé, et tout cela à quelques kilomètres de Vitré, sur la route de Laval.

Bien que toutes les gendarmeries des alentours soient sur pied, le prisonnier a si bien su se dérober à toutes les recherches que, jusqu'à présent, il n'a été trouvé aucun indice pouvant mettre sur la trace du fugitif. (Journal de Rennes.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 novembre.

Le marché de nos rentes est ferme. On signale de bons achats au début de la semaine: 3 0/0, 83 27; 4 1/2 0/0, 109.80.

L'action du Crédit Foncier a un marché très soutenu à 1,436. Quant aux obligations Foncières et Communales à lots émises par cet établissement, la faveur dont elles jouissent auprès de la petite épargne ne se dément pas. L'approche des tirages qui se succèdent le 3 de chaque mois motivent des demandes considérables. Parmi les plus recherchées, notons les obligations des emprunts 1879, 1880 et 1885.

L'action de la Société Générale conserve une grande fermeté à 477.50. Les achats qui se produisent journalièrement sont d'excellente qualité; ils sont faits pour compte de portefeuilles et faciliteront le développement de la hausse le jour où la spéculation dirigera ses vues sur ce titre.

Les demandes prennent chaque jour une plus grande extension sur l'action de Panama qui atteint 423. L'approche de la liquidation de fin de mois détermine des rachats des vendeurs à découvert qui s'étaient imprudemment engagés à la baisse après la spéculation de quinzaine. Les obligations se traitent à leurs plus hauts cours.

Marché très actif sur les actions de nos Chemins de fer. Les obligations donnent lieu à de bons achats.

Avis aux amateurs d'huile de noix

Il a été reçu à l'ÉPICERIE CENTRALE des Huiles de noix surfinées d'une des premières huileries du Périgord; elles sont garanties sur facture et à l'analyse exemptes de tout mélange, et elles ne sont vendues que 4 fr. le 1/2 kilogramme et 4 fr. 80 le litre (le litre d'huile pesant environ 900 gr. net).

Avis aux vrais amateurs d'huile de noix

La meilleure Huile de noix est l'huile fraîche faite avec les noix des environs de Saumur dont la qualité ne laisse rien à désirer cette année.

On trouve cette Huile chez M. Louis MABILEAU, fabricant, rue de Poitiers, 31, au prix de 2 fr. 20 le kilogramme.

Remise pour les ventes en gros.

A TOUTS CEUX QUI ONT DES YEUX

Nous recevons la visite de M. COURTOIS, directeur des Ouvriers Opticiens réunis, lequel se propose de séjourner dans notre ville. Nous allons donc avoir pendant huit jours, sur la place de la Bilange, à Saumur, une installation d'optique riche et grandiose, contenant tous les perfectionnements de la science moderne. Ce riche établissement d'optique contient plus de 50,000 paires de lunettes et pince-nez montés de vers cylindriques nouveaux et cristal de roche pour toutes les vues. Un choix immense de baromètres, longues-vues, jumelles, loupes et microscopes en tous genres.

Tous les matins, de 9 à 11 heures, consultations gratuites pour la vue, par le spécialiste. Les ouvriers opticiens se chargent de toutes les réparations.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Sommaire du n° 296 (28 novembre 1886). La mort de Paul Bert. Le budget perdu (illustré par L. Th.). De plus en plus fort! Ça marche! Crimes impunis. Une bonne charge. Une infamie du conseil municipal de Paris, etc., etc.

L'ALMANACH D'ARLEQUIN, pour 1887, vient de paraître. Nous engageons nos amis à répandre cette spirituelle et intéressante publication dont le succès augmente chaque année. 1 exemplaire 20 centimes et 25 centimes franco par la poste. 15 fr. le cent. — Adresser les demandes au Directeur de la Lanterne d'Arlequin, à Tours, rue Richelieu, 13.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 30 novembre.

Les NOCES de M^{lle} LORQUET, comédie nouvelle en 3 actes, par M. Grœnet-Dancourt.

Un Tigre du Bengale, vaudeville en 1 acte, par MM. Brisebarre et Marc Michel.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 28 novembre 1886.

Versements de 89 déposants (12 nouveaux), 26,870 fr. 45.

Remboursements, 15,900 fr. 84.

Marché de Saumur du 27 novembre

Blé semence (l'hect.)	—	—	—	—	—
Blé nouveau (l'hect.)	—	—	—	—	—
From. 1 ^{re} q. l'h. 77k.	16 25	—	—	—	—
Halle moyenne, 77k.	15 55	—	—	—	—
Seigle 75k.	10 75	Foin (la char., 780k.	63470	—	—
Orge 65k.	10 50	Luzeerne 780k.	60485	—	—
Avoine 50k.	9	Paille 780k.	45	—	—
Fèves 75k.	11	Amandes en c. 50k.	—	—	—
Pois blancs 80k.	21	— cassées 50k.	—	—	—
— rouges 80k.	20	Cire jaune 50k.	190	—	—
Colza 100k.	—	Chanvres 1 ^{re} qualité.	42	—	—
Chenevis 50k.	—	— 2 ^e —	40	—	—
Farine, culas. 157k.	44	— 3 ^e —	38	—	—

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

elle; un habitant de la campagne, qui les a vues, prétend que ce sont des choux.

— Cet homme ne se trompe pas, répondit le pharmacien; c'est une espèce de chou que l'on nomme vulgairement chou-à-vache.

Madame Marens fut stupéfiée.

— Alors, se dit elle mentalement, on va joliment se moquer de moi.

Elle quitta le pharmacien sans avoir laissé paraître son désappointement. Rentrée à la maison, elle dit à son mari:

— L'aventure qui m'arrive est bien singulière. Les prétendues graines de *Parasol de la Nouvelle-Zélande* que M. de Malvoisine m'a apportées de Paris étaient tout simplement des graines de chou. Je vais écrire au marchand pour lui dire, en toutes lettres, qu'il est un fripon.

— Ce serait très imprudent, répliqua le mari. Tu nous mettrais sur les bras une fâcheuse affaire. Le marchand te poursuivra devant les tribunaux, pour injure et diffamation, et alors tu seras dans de jolis draps.

— Je me moque de ce qui pourra arriver. C'est un audacieux coquin; je veux le traiter comme il le mérite.

Et madame Marens se disposa à écrire.

(A suivre.)

Études de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 42, et de M^e CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n° 3.

VENTE

Par licitation ET AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Sur baisse de mise à prix, D'une Maison

Sise à Angers, rue Marceau, n° 18 (autrefois faubourg Saint-Laud), Dépendant de la succession bénéficiaire de M. DENIS, décédé au Pont-Foucard, commune de Bagneux, près Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n° 3, commis à cet effet, le 21 décembre 1886, à une heure précise de l'après-midi.

On fait savoir : Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de Saumur, le vingt mai mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, et d'un autre jugement contradictoire, rendu entre les mêmes parties, par le même Tribunal, le dix-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, Et aux requête, poursuite et diligence de M^e Marguerite Coutard, veuve en premières noces de M. Louis-Charles Briffault, et veuve en secondes noces de M. Auguste Denis, en son vivant propriétaire, ladite dame propriétaire, demeurant au Pont-Foucard, commune de Bagneux, Agissant en qualité de donataire de son mari, en vertu de son contrat de mariage passé devant M^e CLOUARD, notaire à Saumur, le vingt-quatre octobre mil huit cent soixante-douze, et de légataire de la totalité disponible des biens de sa succession aux termes d'un testament reçu par M^e GAUTIER, notaire à Saumur, le dix-sept mars

mil huit cent quatre-vingt, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, ainsi qu'il résulte d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le vingt-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-six, Demanderesse, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué-licencié, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 12. En présence ou eux dûment appelés de M^e Rosalie Denis, épouse de M. Henri Chouanière, coiffeur, demeurant à Paris, rue de Strasbourg, n° 12, et celui-ci pour assister et autoriser la dame son épouse, sus-nommée ; M^e Chouanière-Denis, héritière, mais sous bénéfice d'inventaire seulement de M. Denis, son père sus-nommé, suivant déclaration au greffe du Tribunal civil de Saumur du douze mai mil huit cent quatre-vingt-six, Défendeurs, ayant pour avoué constitué M^e ALBERT, avoué, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve, Il sera procédé, le mardi vingt-un décembre mil huit cent quatre-vingt-six, à une heure précise de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n° 3, commis à cet effet par le jugement sus-relaté, à la vente aux enchères publiques, en un seul lot, de la maison ci-après désignée.

DÉSIGNATION

Une maison, située à Angers, rue Marceau, n° 18 (autrefois faubourg Saint-Laud), comprenant : Un rez-de-chaussée élevé sur caves voûtées, composé de cinq pièces ; Un premier étage, composé de onze pièces ; Un deuxième étage, ayant huit pièces ; Un troisième étage, ayant également huit pièces ; Deux mansardes et greniers sur le tout ; Cour derrière la maison, lieux d'aisances à l'anglaise et installation d'eau de Loire à tous les étages. Le tout d'une superficie de trois cent quatre-vingt-trois mètres carrés environ, joint au levant la rue Marceau, au midi M. Blandin ou ses représentants, au couchant M. Saillant ou représentant et au nord les héritiers Audusson, murs mitoyens de tous côtés. Sur la mise à prix de quarante-trois mille francs, ci... 43.000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements : 1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ; 2° A M^e ALBERT, avoué-collatant ; 3° A M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans ; 4° A M^e CHASLE, notaire à Angers, dépositaire du cahier des charges. Dressé par l'avoué soussigné. Saumur, le vingt-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-six. BEAUREPAIRE.

SUIVANT ACTE reçu par M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, le vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-six, portant cette mention : « Enregistré à Montreuil-Bellay le vingt-quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-six, folio 87, r^e c^o 2^e. Reçu résolution deux francs vingt-huit centimes, mandat trois francs, dissolution de société sept francs cinquante centimes, dixième trois francs vingt centimes. » M. BENJAMIN MOINEAU et M. ALEXANDRE DENIS dit LACROIX, tous les deux marchands de chaussures, demeurant à Montreuil-Bellay, ont déclaré dissoute, à partir du vingt octobre mil huit cent quatre-vingt-six, la société établie entre eux pour le commerce de chaussures, aux termes d'un acte reçu par ledit M^e HACAULT, le cinq août mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, et M. MOINEAU, l'un des associés, a été seul chargé de la liquidation de ladite société. Pour extrait, Signé : HACAULT.

A VENDRE 1° 5 hectares de pré, en plusieurs parcelles ; 2° TERRAINS PROPRES A BATIR ; 3° Maisons bourgeoises, avec jardin, écurie et remise, situées à Saumur et dans les environs ; 4° Propriétés de revenu et d'agrément. S'adresser à M. GIRARD, expert, rue du Puits-Tribouillet, 5.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur. A VENDRE A L'AMIABLE, DEUX MAISONS Situes à Saumur, Rue Saint-Nicolas, l'une n° 63, l'autre n° 74. S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A Vendre UN CHEVAL NOIR Agé de 4 ans, taille 1^m 40. CHARRETTE ANGLAISE PRESQUE NEUVE. S'adresser au bureau du journal.

AVIS ON DEMANDE une personne, dame veuve ou demoiselle, d'un certain âge et d'une honorabilité parfaite, capable de tenir à Saumur un salon de lecture, diriger l'intérieur d'une maison et s'occuper au besoin de l'instruction de jeunes enfants. S'adresser à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, 18. (738) ON DEMANDE A ACHETER des lapins de garenne. Adresser les offres au bureau du journal. (784)

AVIS AUX Propriétaires de Chevaux Pour guérir promptement : Selmes, Bièmes, Javards, Crevasses, Crapauds, EMPLOYEZ l'Onguent Souverain de A. PAJOT. Seule Maison de vente, L. BONNEAU Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9, SAUMUR. On trouve en la même maison : Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais ; Encastique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage ; Plumeaux et Eponges ; Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et ULCÈRES VARIEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le Traitement ne dérange nullement du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il procure une amélioration sensible. S'adresser à M. LEMONDARD, MÉDECIN SPÉCIALISTE (r. St-Louis, à MELUN S.-M.) CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

SANS PALAIS NI CROCHETS DENTS Léon A. Fresco Chirurgien-Dentiste 68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR Extraction, Aurification - Prix modéré. Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 NOVEMBRE 1886.

Table with 4 columns: Valeurs au comptant, Clôture précé, Dernier cours, and Valeurs au comptant. It lists various financial instruments like bonds and stocks.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Large table with multiple columns and rows showing train schedules for different lines: LIGNE DE L'ÉTAT, LIGNE D'ORLÉANS, SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ, SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR, SAUMUR (ORLÉANS) - ANGERS, SAUMUR (ORLÉANS) - TOURS, SAUMUR - BOURGUEIL, SAUMUR - PORT-BOULET - CHINON. It includes station names and train times.

COFFRE-FORT DE LA MAISON HAFFNER AÎNÉ Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire. PAUL GODÉT IMPRIMEUR, SAUMUR.